

Juillet 2020

Flash infos Mairie



Un 14 Juillet pas comme les autres



Cette année à Boinville le Gaillard, comme dans toute la France, la **Fête Nationale** est bouleversée par la crise sanitaire liée au **COVID 19**.

C'est pour cette raison que le **Feu d'Artifice et la Retraite aux Flambeaux**, offerts traditionnellement aux Boinvillois par la **Mairie**, **ne pourront avoir lieu**, tout comme les **festivités** (repas, bal ou animations) organisées par l'**OSASC**.



En attendant prenez soin de vous et de vos proches.

Respectez les gestes barrières.



**Nous nous retrouverons, nous l'espérons,
dans de meilleures conditions, en 2021.**

RAPPEL: du samedi 4 juillet 2020 à 8 h 00 au mercredi 15 juillet 2020 à 8 h 00 sont réglementés par arrêtés préfectoraux:

- ⇒ « La vente au détail des combustibles domestiques, des produits chimiques et pétroliers ainsi que leur transport » (Arrêté temporaire du 3 juillet 2020)^[1]
- ⇒ « La cession, l'utilisation et le transport par des particuliers, d'artifices de divertissements » (Arrêté temporaire du 3 juillet 2020)^[1]

^[1] Arrêtés consultables sur le site de la mairie www.boinville-le-gaillard.fr